



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Délibération N° 2024-04-10

Le **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE** à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 03 AVRIL 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

**Présents :** Mesdames TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.  
Messieurs SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard.

**Représentés :** Madame MOUY Estelle (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY) Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Madame Marie-France ROGER), Monsieur AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à Madame DELCOURT Patricia).

**Absents, excusés :** Mesdames LEVRAY Claudine, WALQUAN Laëtitia, Messieurs GUERTIT Abdelaziz, ZACCARDI Aldo.

**Secrétaire de séance :** Mme ROGER Marie-France.

**ORGANISATION DES ACMSH (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS  
HEBERGEMENT) DURANT L'ETE 2024**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'organiser, comme les années précédentes, les ACMSH durant l'été 2024, à savoir :

- **du lundi 08 au vendredi 26 juillet 2024 de 9 h 30 à 17 h** (sauf le 14 juillet jour férié) pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;

Soit 14 jours de fonctionnement (accueil de 9 h 30 à 17 h – garderie de 7 h à 9 h 30 et de 17 h à 18 h)

- **du lundi 05 au Vendredi 23 août 2024 de 9 h 30 à 17 h** (sauf le 15 août jour férié) pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans ;

Soit 14 jours de fonctionnement (accueil de 9 h 30 à 17 h – garderie de 7 h à 9 h 30 et de 17 h à 18 h).

Il signale que les inscriptions et les paiements ont lieu du 18 mars au 10 mai 2024, avec possibilité d'échelonner les paiements en 3 fois.

Pour toute inscription, une adhésion familiale annuelle est obligatoire à hauteur de 5 € par famille pour les dechynois et de 10 € par famille pour les extérieurs.

Par ailleurs, les familles devront fournir l'attestation CAF pour les quotients familiaux inférieurs à 700 euros.

.../...

Monsieur le Président rappelle que la participation des familles est calculée selon le taux horaire « extrascolaire » convenu dans la convention L.E.A. signée avec la CAF.

Les tarifs sont donc les suivants pour 15 jours de fonctionnement en JUILLET 2024 :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Forfait 3 semaines Dechynois</b>	<b>Forfait semaine 5 j Dechynois</b>	<b>Forfait 3 semaines Extérieur</b>	<b>Forfait semaine 5 j Extérieur</b>
0 € à 369 €	58.50 €	19.50 €	94.50 €	31.50 €
370 € à 499 €	63.00 €	21.00 €	99.00 €	33.00 €
500 € à 700 €	67.50 €	22.50 €	103.50 €	34.50 €
+ de 700 €	72.00 €	24.00 €	108.00 €	36.00 €

Les tarifs sont donc les suivants pour 14 jours de fonctionnement en AOUT 2024 :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Forfait 3 semaines Dechynois</b>	<b>Forfait semaine 5 j Dechynois</b>	<b>Forfait semaine 4 j Dechynois</b>	<b>Forfait 3 semaines Extérieur</b>	<b>Forfait semaine 5 j Extérieur</b>	<b>Forfait semaine 4 j Extérieur</b>
0 € à 369 €	54.60 €	19.50 €	15.60 €	88.20 €	31.50 €	25.20 €
370 € à 499 €	58.80 €	21.00 €	16.80 €	92.40 €	33.00 €	26.40 €
500 € à 700 €	63.00 €	22.50 €	18.00 €	96.60 €	34.50 €	27.60 €
+ de 700 €	67.20 €	24.00 €	19.20 €	100.80 €	36.00 €	28.80 €

#### Coût de l'heure de la garderie et ACMSH ANNEE 2024

Séance du matin de 7h à 9h30 - Séance du soir de 17h à 18h

<b>Quotient Familial</b>	<b>Participation familiale</b>	
	<b>MATIN</b>	<b>SOIR</b>
0 à 369 €	0.50 €	0.20 €
370 à 499 €	0.60 €	0.24 €
500 à 700 €	0.70 €	0.28 €
700 € et +	0.80 €	0.32 €

.../...

Monsieur le Président précise que le coût du repas journalier est de 2.40 € pour les dechynois et de 4.80 € pour les extérieurs. Celui-ci est compris dans les différents forfaits proposés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'organisation des accueils de loisirs pendant l'été 2024, selon la proposition qui lui est faite ;

- ACCEPTE les différents tarifs qui lui sont proposés.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 18/04/2024

Publié sur le site de la ville le 23/04/2024